

# CHARTRE DE MUNICH

La Charte de déontologie de Munich, ou Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, signée le 24 novembre 1971 à Munich et adoptée par la Fédération européenne des journalistes est une **référence** européenne concernant la **déontologie du journalisme**.

## LES 10 DEVOIRS DES JOURNALISTES

- **Respecter la vérité**, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître.
- **Défendre la liberté** de l'information, du commentaire et de la critique.
- **Publier** seulement les informations dont **l'origine est connue** ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; **ne pas supprimer** les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents.
- **Ne pas user de méthodes déloyales** pour obtenir des informations, des photographies et des documents.
- S'obliger à **respecter la vie privée** des personnes.
- **Rectifier** toute **information** publiée qui se révèle **inexacte**.
- **Garder le secret professionnel** et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement.
- **S'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation, les accusations sans fondement** ainsi que de **recevoir un quelconque avantage** en raison de la publication ou de la suppression d'une information.
- **Ne jamais confondre** le métier de **journaliste** avec celui du **publicitaire** ou du **propagandiste** ; **n'accepter aucune consigne**, directe ou indirecte, des annonceurs.
- **Refuser toute pression** et n'accepter de directives rédactionnelles que des responsables de la rédaction.

## LES 5 DROITS DES JOURNALISTES

- Les journalistes revendiquent le **libre accès** à toutes les sources d'information et le **droit d'enquêter librement** sur tous les faits qui conditionnent la vie publique. Le **secret des affaires** publiques ou privées ne peut en ce cas être opposé au journaliste que par exception en vertu de motifs clairement exprimés.
- Le journaliste a le droit de **refuser toute subordination** qui serait contraire à la ligne générale de son entreprise, telle qu'elle est déterminée par écrit dans son contrat d'engagement, de même que toute subordination qui ne serait pas clairement impliquée par cette ligne générale.
- Le journaliste ne **peut être contraint** à accomplir un acte professionnel ou à exprimer une opinion qui serait **contraire à sa conviction ou sa conscience**.
- **L'équipe rédactionnelle** doit être obligatoirement **informée** de toute décision importante de nature à **affecter la vie de l'entreprise**. Elle doit être au moins **consultée, avant décision définitive**, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journaliste.
- En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au **bénéfice des conventions collectives**, mais aussi à un **contrat personnel assurant sa sécurité matérielle et morale** ainsi qu'une **rémunération** correspondant au rôle social qui est le sien et **suffisante pour garantir son indépendance économique**.



## LA "PENSÉE UNIQUE" DES GRANDS MÉDIAS, ÇA VOUS IRRITE ? ET SI ON LEUR METTAIT UN P'TIT COUP DE PRESSION ?

Vigimédias est un collectif qui œuvre à libérer l'information de toutes ses aliénations que sont la propagande et la censure.

Nous allons à la rencontre des journalistes mainstream pour les placer face à leurs responsabilités. Nous réclamons qu'ils respectent la **Charte de Munich** et qu'ils s'assurent de garantir un réel **pluralisme des opinions** dans leurs salles de rédaction.

Dans ce sens, nous invitons le maximum de personnes, de collectifs et d'associations à **se rassembler à nos côtés sous les fenêtres des grands médias**.

**Dès lors qu'une minorité monopolise les canaux d'information, la démocratie est menacée. En effet, si le peuple ne possède plus les repères et contradictions nécessaires à la formation de son opinion, il ne peut plus faire des choix en toute conscience.**

Traditionnellement présentés comme le **IV<sup>e</sup> pouvoir**, nous considérons que les médias jouent un rôle capital dans la **fabrique du consentement**.

Cependant nous soutenons les **médias indépendants** qui permettent la **diversité des opinions**.



**REJOIGNEZ-NOUS SUR NOTRE PROCHAIN RASSEMBLEMENT !**

**TOUTES LES INFOS SUR NOTRE SITE : VIGIMEDIAS.INFO**

**TOUS LES 1ERS SAMEDIS DU MOIS**

# MÉDIAS FRANÇAIS QUI POSSÈDE QUOI ?

Pourquoi des milliardaires achètent-ils des médias non-rentables ?

Tant de corruption ne peut tenir sur ce prospectus !

Consultez la carte ici : <https://cutt.ly/CARTE-MEDIAS>



Conception : Jérémie Fabre  
 Documentation : Marie Beyer, Jérémie Fabre et Suzy Gaidoz  
 Adaptation : Guillaume Barou, avec Boris Séméniako et Cécile Marin  
 Méthodologie : [www.monde-diplomatique.fr/cartes/ppa](http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/ppa)  
 Le Monde diplomatique / Acrimed  
 Version 17.4, décembre 2022

